

# Fiche récapitulative

## des pièces constituant votre dossier d'inscription

À envoyer obligatoirement avec votre dossier

Nom ..... Prénom .....

Formation souhaitée .....

### Attention ! toute pièce manquante retardera le traitement de votre dossier d'inscription.

Nous vous demandons donc de cocher, dans cette liste **recto et verso**, les documents que vous nous retournez.

#### Complétez les fiches suivantes.

1. Fiche « Renseignements du candidat » .....
  2. Fiche « Inscription à la formation » .....
  3. Fiche « Pour mieux vous connaître » .....
  4. Contrat de formation initiale à compléter, dater et signer en double exemplaire. ....
  5. Paiement de votre formation ..... 
    - 30 % du montant de la formation à l'inscription
      - par chèque, à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED,
      - ou par mandat international (virement), à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED
    - TPCLERMONT FD - 10071 63000 00001003997 85
    - IBAN FR76 1007 1630 0000 0010 0399 785 / BIC TRPUFRP1**
    - et le reste en 2 ou 8 mensualités successives par prélèvement automatique pour les parcours en 2 ans,  
ou en 2 ou 5 mensualités pour les parcours en 1 an.
- Autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée du RIB et du mandat SEPA complété .....

#### Joignez obligatoirement les documents suivants.

1. Une photocopie de votre immatriculation à un régime social, ou de celle de vos parents si vous êtes enfant à charge (photocopie « attestation de la carte Vitale ») ..... 

*Si vous n'êtes affilié(e) à aucun régime de protection sociale, votre statut ne vous permet pas de vous inscrire en formation.*
2. La photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport **en cours de validité** ..... 

Pour les candidats étrangers, joindre une photocopie recto-verso de la carte de résident ou de séjour.
3. Deux photos d'identité .....
4. Certificat de scolarité de moins de 2 ans, permettant de justifier du paiement du tarif élève ou étudiant .....
5. Attestation de responsabilité civile avec la mention « stage en milieu professionnel, en entreprise ou dans le secteur agricole » .....

# Selon votre cas

## Complétez ou joignez les documents suivants :

- Fiche «Demande de dérogation pour l'inscription en formation» .....
- Fiche «Instruction du dossier d'examen – Candidat de l'Institut Agro Dijon - Direction de l'Enseignement à Distance» si vous passez votre examen à la session de juin suivant votre inscription en formation (ex. : inscription en formation en octobre 2022 pour un examen en juin 2023). .....
- **Si vous ne justifiez pas du diplôme ou niveau requis pour l'entrée en formation**, vous devez nous fournir les attestations ou les certificats de travail couvrant 24 mois d'activité à temps plein pour l'entrée en Bac Pro et le Bac Techno et 36 mois d'activité à temps plein pour l'entrée en BTSA. ....
- **Pour ceux qui ont le niveau et non le diplôme**, nous joindre les bulletins scolaires et/ou une attestation de votre . . . dernier cycle d'études signée par le chef d'Etablissement. ....
- **Si vous êtes redoublant d'un établissement, ou si vous avez déjà effectué votre stage en entreprise** en première année dans un établissement et poursuivez la formation avec l'organisme de formation, nous adresser votre attestation de stage ou convention de stage.....

## Joignez obligatoirement les documents suivants.

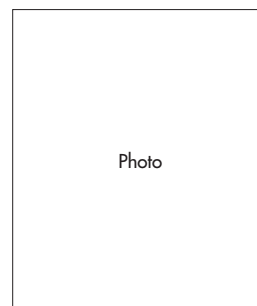
- Documents relatifs aux obligations militaires : **candidats entre 18 et 25 ans**
    - Attestation de recensement (**candidats entre 16 et 18 ans**) .....
    - soit* ..... 
      - un certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté,
      - l'attestation provisoire de participation à la journée défense et citoyenneté,
      - l'attestation individuelle d'exemption de la journée défense et citoyenneté.
  - Justificatifs permettant l'accès à la formation diplômante ..... 
    - photocopies de **tous vos diplômes signés**\* ou relevés de notes donnant accès à la formation
  - Justificatif permettant la dispense d'épreuves. ....   
Photocopie du diplôme\*, titre ou pièce justificative autorisant la demande de dispense d'épreuves à l'examen.
  - Pour les candidats en situation de handicap souhaitant un aménagement d'épreuves pour l'examen, fournir une copie de l'accord d'aménagement d'épreuves pour l'année d'inscription à l'examen transmis par la DRAAF, ou tout document nous permettant d'être informés de votre démarche pour obtenir cet aménagement d'épreuves (dossier disponible sur [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) à la rubrique «Organisation des examens/Aménagements d'épreuves»).....
  - « **Uniquement** pour les candidats ayant échoué à l'examen et repassant l'épreuve du rapport de stage » : fournir le rapport présenté à la session d'examen ainsi que la grille d'évaluation.....
  - Copie du titre de séjour pour les candidats étrangers.....
  - Pour les BAC, une fois inscrit à la formation vous pourrez faire une demande de bourse pour votre année d'inscription. Les informations sont disponibles ici : <https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> .....
  - Pour les BTSA, justificatif de demande ou d'attribution de bourse, si vous êtes boursier ou avez fait la demande de bourse pour votre année d'inscription en formation à l'Institut Agro Dijon - Direction de l'Enseignement à Distance , ou tout document nous permettant de valider votre demande de bourse auprès du Crous de Clermont-Ferrand .....
- \* Tout diplôme étranger doit être traduit par un traducteur assermenté avant de nous être adressé et avoir fait l'objet d'une demande d'équivalence auprès de l'organisme [France Education International](http://France Education International).

DOSSIER À RETOURNER À

L'Institut Agro Dijon  
Direction de l'Enseignement à Distance  
12 rue Aimé Rudel - BP 100 - 63370 Lempdes

## Vous souhaitez vous inscrire à la formation

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Bac Pro CGEA PE   | <input type="checkbox"/> BTSA AP   |
| <input type="checkbox"/> Bac Pro CGEA GC   | <input type="checkbox"/> BTSA GPN  |
| <input type="checkbox"/> Bac Pro CGEVV   | <input type="checkbox"/> BTSA APV  |
| <input type="checkbox"/> Bac STAV - Aménagement et valorisation des espaces                          | <input type="checkbox"/> BTSA PA   |
| <input type="checkbox"/> Bac STAV - Production agricole  | <input type="checkbox"/> BTSA ACSE |
| <input type="checkbox"/> Je choisis de suivre le dispositif « Initiation au maraîchage bio » du STAV | <input type="checkbox"/> BTSA GF   |
|  | <input type="checkbox"/> BTSA VO   |



Votre demande de formation BTSA a-t-elle été validée sur Parcoursup ?  
 oui  non Si oui, indiquez votre numéro Parcoursup .....

À compléter en lettres majuscules.

## Votre état civil

Nom d'usage ..... Prénom(s) de l'état civil .....

Nom de naissance ..... Sexe : F  M

Né(e) le ..... à ..... Département .....

Nationalité : française  autre

Numéro INE ou INA .....

## Vos coordonnées (précisez le nom porté sur la boîte à lettres, s'il est différent du vôtre)

	Adresse civile personnelle qui détermine votre région d'examen*	Adresse pour l'envoi des cours, si elle est différente
N°/rue/lieu-dit	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....
Code postal/ville	.....	.....

Courriel .....@.....

Tél. .... Portable .....

\*pour les candidats résidants à l'étranger ou dans les DROM COM merci de fournir obligatoirement une adresse dans la région d'examen souhaité

## Votre parcours de formation

	Diplôme et option	Date/année	Résultat	Niveau
Donnant accès à la formation	.....	.....	<input type="checkbox"/> Admis(e) <input type="checkbox"/> Non admis(e)	.....
Le plus élevé	.....	.....	<input type="checkbox"/> Admis(e) <input type="checkbox"/> Non admis(e)	.....

Nom ..... Prénom .....

## Cochez vos choix dans chaque rubrique

### 1 Modalité de votre formation

Consultez la fiche de la formation dans le Catalogue Formations à distance 2022-2023

[www.enseignement-a-distance.agrosupdijon.fr](http://www.enseignement-a-distance.agrosupdijon.fr)

Inscrit au parcours complet (modules généraux et modules techniques)

Dispensé d'épreuves

Vous devez joindre **obligatoirement la copie du diplôme** autorisant règlementairement votre dispense (voir page 8).

Redoublant

Vous devez joindre **obligatoirement la copie du relevé de notes de l'examen** et surligner les épreuves que vous souhaitez repasser.

Vous projetez de :

passer l'examen en juin 202.....

ne pas passer l'examen (auditeur libre)

### 2 Votre statut pour l'examen

Candidat présenté par l'Institut Agro Dijon - Direction de l'Enseignement à Distance (excepté pour les candidats non dispensés du Bac STAV qui souhaitent passer l'examen)

Candidat isolé (**libre** : sous réserve d'expérience professionnelle ou **individuel** : ajournement à l'examen)

### 3 Précisez votre langue (pour les candidats en parcours complet)

LV1/LVA  Anglais  Allemand  Espagnol  Italien

Pour le Bac STAV **uniquement** choix LVB  Anglais  Allemand  Espagnol  Italien

### 4 Datez et signez

Fait à ..... le .....

Signature



**Pourquoi faites-vous le choix de suivre une formation à distance ?**

.....

.....

.....

.....

.....

**Comment allez-vous vous organiser : temps de travail hebdomadaire, espace de travail, congés... ?**

.....

.....

.....

.....

.....

**Quels seront vos principaux atouts pour suivre la formation ?**

.....

.....

.....

.....

.....

**Quelles seront vos principales difficultés pour suivre la formation ?**

.....

.....

.....

.....

.....

**Depuis combien de temps avez-vous interrompu vos études ?**

.....

.....

**Quel outil informatique utilisez-vous ?**

- un ordinateur     un micro-casque  
 une tablette     une webcam

Bénéficiez-vous d'une connexion Internet ?     oui     non

**Avez-vous des aides possibles (parents, collègues, etc.) ?**

.....

.....

.....



## Conditions d'inscription à la formation

Formation	Conditions d'inscription	Inscription sur demande de dérogation
Bac Pro	<ul style="list-style-type: none"> <li>• être issu d'une classe de seconde professionnelle du champ professionnel :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– «Productions végétales – agroéquipements» ou «Productions animales» pour les <b>Bac Pro CGEA et CGEVV</b></li> <li>– «Nature-jardin-paysage-forêt» pour le Bac Pro spécialité «<b>Aménagements paysagers</b>»</li> </ul> </li> <li>• être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAPa, CAP, BPA) d'une spécialité en cohérence avec celle du Bac Pro préparé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• être titulaire d'un BEPA, BEP, CAPA, CAP, d'une autre spécialité,</li> <li>• avoir accompli au moins la scolarité complète d'une classe de 1<sup>re</sup>,</li> <li>• être titulaire d'un diplôme, ou titre, enregistré au RNCP et classé de niveau 3,</li> <li>• être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent au niveau 3,</li> <li>• être issu d'une classe de 2<sup>de</sup> générale et technologique,</li> <li>• être issu d'une classe de 2<sup>de</sup> professionnelle d'un autre champ professionnel,</li> <li>• avoir interrompu ses études et souhaiter reprendre sa formation en justifiant de 2 années d'activité professionnelle.</li> </ul>
Bac STAV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• avoir suivi une classe de seconde générale et technologique,</li> <li>• avoir suivi une classe de seconde professionnelle,</li> <li>• être titulaire du BEPA, du BEP.</li> </ul>	
BTSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• être titulaire d'un BTA, d'un BT, DAEU ou baccalauréat,</li> <li>• avoir suivi une scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et sur avis du responsable de formation,</li> <li>• ou justifier de 36 mois d'activité professionnelle à temps plein à la date de début des épreuves</li> </ul>	autres diplômes ou titres de niveau 4, enregistrés au RNCP

### Dispense d'épreuves

Selon votre niveau d'études, vous pouvez bénéficier d'une dispense d'épreuves. Les conditions de cette dispense sont précisées ci-dessous :

**• Pour le diplôme du BAC PRO,**

si vous êtes déjà titulaire d'un :

- BAC Général,
- BAC Technologique
- BTA,
- Bac Professionnel
- ou diplôme homologué classé au moins niveau 5

Vous pouvez être dispensé des épreuves E1 E2 E3 E4 et ne passer que les épreuves E5 E6 et E7

**• Pour le diplôme du BAC STAV,**

si vous êtes déjà titulaire d'un :

- BAC Général,
- BAC Technologique dans une autre série

Vous pouvez être dispensé de certaines épreuves et ne passer que les épreuves suivantes :

- Gestion des ressources et de l'alimentation
- Territoires et technologies
- Grand oral (dans certains cas, une dispense est possible)

**• Pour le diplôme du BTSA,**

si vous êtes déjà titulaire d'un :

- BTS, BTSA
- DUT
- DEUG,
- DUST
- ou d'une licence 2

Vous pouvez être dispensé des épreuves E1 E2 E3 E4 et ne passer que les épreuves E5 E6 et E7



# Instruction du dossier d'examen candidat de l'Institut Agro Dijon Direction de l'Enseignement à Distance

Je soussigné(e) .....

demande à être inscrit(e) par l'Institut Agro Dijon - Direction de l'Enseignement à Distance à la session d'examen de juin 20 . .  
de la formation .....

## **Le candidat s'engage à :**

- se présenter à la session d'examen à laquelle il est inscrit (toute radiation de la session d'examen doit être signalée par écrit à l'organisme de formation),
- fournir les justificatifs nécessaires (diplômes, pièce d'identité...) pour son inscription à l'examen dans les meilleurs délais,
- fournir les documents de travail exigés dans le cadre de son diplôme, dans les délais fixés par l'organisme de formation (dossier de stage, dossier technologique...),
- organiser lui-même ses déplacements sur les différents lieux d'épreuves du diplôme où il sera convoqué,
- anticiper l'obtention de son visa ou titre de séjour (pour les candidats étrangers).

## **L'Institut Agro Dijon - Direction de l'Enseignement à Distance s'engage à :**

- informer le candidat des modalités d'inscription à l'examen en temps voulu,
- réclamer les justificatifs nécessaires à l'inscription du candidat,
- inscrire le candidat dans le logiciel des examens SINEX, dans les délais imposés par l'autorité académique,
- indiquer au candidat les échéances liées à la production des documents de travail exigés dans le cadre de son diplôme.

Fait à ..... le .....

Signature



# Vous financez vous-même votre formation

## Élève ou étudiant

### Préambule

L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (L'Institut Agro) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. L'établissement est placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur. La direction de l'enseignement à distance est en charge de la formation à distance pour l'enseignement technique et supérieur.

### Conditions générales de vente

Pour pouvoir bénéficier d'un contrat de formation initiale et le tarif afférent (élève ou étudiant), l'apprenant **doit remplir les trois conditions suivantes** :

- être âgé de moins de 28 ans,
- avoir quitté le système scolaire depuis moins de 24 mois
- ne pas être entré dans la vie active (ou être demandeur d'emploi).

Les conditions de rétractation et de rupture sont précisées dans les articles 6 et 7 de ce contrat de formation initiale (pages suivantes).



# Contrat de formation initiale

Numéro de déclaration d'activité  
11756150075 effectuée auprès de la  
préfecture de la région Bourgogne

Entre les soussignés : 1. Le Directeur de l'école interne de l'Institut Agro Dijon, désigné ci-après, l'organisme de formation

2. Nom : ..... Prénom : .....  
(Le cocontractant est désigné, ci-après, l'apprenant(e).)

Adresse complète : .....  
.....

Est conclu un contrat de formation.

- Les informations nécessaires à l'établissement du présent contrat de formation sont fournies dans :
  - le Catalogue Formations à distance 2022-2023,
  - le dossier d'inscription.

## Article 1 : objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser, au bénéfice de l'apprenant, l'action de formation à distance précisée dans la fiche d'inscription remplie par ce dernier et dont l'intitulé est rappelé ici :

**Formation** (à renseigner par l'apprenant) .....

- Formation complète                       Modules généraux                       Modules professionnels  
 Tarif à l'épreuve                               Tarif épreuve langue                       Forfait prolongation de contrat

## Article 2 : nature et caractéristiques de l'action de formation

Les objectifs et le programme de l'action de formation figurent dans le **catalogue de formations à distance**.

## Article 3 : niveau de connaissances ou de diplôme(s) préalable(s) nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation demandée (formation diplômante, concours...) et obtenir les compétences auxquelles elle prépare, l'apprenant certifie avoir été informé, avant l'entrée en formation, par le **catalogue de formations à distance de l'organisme de formation**, ou tout autre moyen, du niveau de connaissances ou de diplôme(s) nécessaire à l'entrée en formation.

## Article 4 : organisation de l'action de formation

1. Les dates d'entrée et de sortie de formation sont déterminées par l'organisme de formation selon les cadres réglementaires en vigueur (réglementation des examens et des concours). Le présent contrat s'achèvera le 30 septembre de l'année d'examen et entraînera la clôture des dispositifs pédagogiques et l'accès aux ressources numériques.
2. Les conditions dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques, administratifs et techniques, sont détaillées dans le catalogue de formations à distance, la fiche d'information de la formation et dans la page de la formation sur le site internet.
3. Les travaux (devoirs, sessions, classes virtuelles, activités plateforme) à réaliser ont été présentés dans le catalogue de formations à distance ou dans les fiches d'information de la formation, ou sur le site internet, dans la page de la formation.
4. Le strict respect des travaux à réaliser est exigé pour obtenir un certificat d'assiduité ou une attestation de formation.

## Article 5 : dispositions financières

Dans le cadre du service public d'enseignement et de formation à distance, l'État prend en charge une partie du coût de la formation désignée ci-dessus. De ce fait, la participation de l'apprenant aux droits d'inscription ne couvre qu'une partie du coût total des prestations.

<b>Coût de la formation*</b> :	..... €
<b>Surtaxe aérienne</b> (hors métropole) :	..... €
<b>Total</b>	..... €

\* Le tarif est celui lié à votre statut à l'entrée en formation, il ne peut en aucun cas être modifiable.

- Modalités de paiement (cocher la modalité choisie)

30 % :                       par chèque                       par mandat international (virement)

et le solde en :     2    ou     5     mensualités successives, pour les **parcours inférieurs à 1 an**  
                           2    ou     8     mensualités successives, pour les **parcours s'étalant sur 2 années scolaires**  
                          par prélèvement automatique après autorisation du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED.

En totalité (à la demande de l'apprenant)

- par chèque, à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED,
  - ou par mandat international (virement), à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED  
 TPCLERMONT FD - 10071 63000 00001003997 85  
**IBAN FR76 1007 1630 0000 0010 0399 785 / BIC TRPUFRP1**
- Si l'apprenant réside à l'étranger, il effectuera le versement par mandat international. Dans ce dernier cas, il joint la photo-copie du récépissé au présent contrat.
  - L'inscription de l'apprenant et l'envoi des cours sont effectifs dès lors que :
    - le présent contrat de formation professionnelle est retourné signé,
    - le paiement des 30 % de la formation est joint,
    - le délai de rétractation est passé.

#### Article 6 : délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, et conformément au décret N° 2014-1061 du 17 septembre 2014, vous avez le droit de vous rétracter du contrat de formation signé avec l'organisme de formation, sans donner de motif, dans un délai de quatorze jours. Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier à l'organisme de formation votre décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (demande par lettre recommandée avec accusé de réception). Un formulaire type peut vous être fourni par mail. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation, dans le respect du délai réglementaire, l'organisme de formation vous remboursera tous les paiements reçus de vous. La participation financière de 30 % est encaissée par nos services après ce délai de rétractation.

#### Article 7 : rupture du contrat

L'apprenant doit informer l'organisme de formation de sa volonté de radiation par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi.

1. Entre le quatorzième jour ouvrable révolu et la date d'expédition du colis de ressources pédagogiques, il se peut que l'apprenant doive abandonner sa formation. Il sera alors retenu des frais de dossier au moment de la radiation.
2. Dès que le colis a été expédié à l'apprenant et à compter du quinzième jour, celui-ci ne pourra rompre le contrat qu'en cas de force majeure dûment constaté (extérieur aux parties et imprévisible : joindre obligatoirement un justificatif) l'empêchant de suivre sa formation. Après étude de la recevabilité de la demande, l'organisme de formation statuera sur les conséquences financières pour les deux parties, en fonction des prestations dispensées : suivi de dossier, prestations pédagogiques, expédition(s). Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

#### Article 8 : changement en cours de formation

Tout changement doit être impérativement porté à la connaissance de la scolarité dans les plus brefs délais.

Les conditions de ce changement (réinscription ou poursuite dans le cadre du présent contrat) et la participation financière complémentaire éventuelle seront alors proposées.

1. L'apprenant peut être amené, pour diverses raisons, à demander :
  - un changement de cycle d'inscription (rattachement au cycle suivant) ;
  - un changement de rythme (formation en deux ans au lieu d'une formation en un an) ;
  - un redoublement ;
  - un rattachement à une autre formation.

Les conditions de ce changement (réinscription ou poursuite dans le cadre du présent contrat) et la participation financière complémentaire éventuelle lui seront alors proposées.

2. Modifications des dates et programmes des concours : l'organisme de formation décline toute responsabilité en ce qui concerne le calendrier, les modifications de programmes, l'ouverture ou non des concours et l'acceptation ou le rejet des inscriptions aux concours. Les candidats qui s'inscrivent à nos préparations ne pourront invoquer des modifications de programmes ou d'organisation des concours pour justifier une demande de remboursement.

#### Article 9 : cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Dijon sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à ..... le .....

Pour l'apprenant  
 (nom et prénom du signataire)

Pour le Directeur de l'école interne de l'Institut Agro Dijon  
 et par délégation, le Directeur de l'Enseignement à Distance

Signature

Signature et cachet

# Contrat de formation initiale

Numéro de déclaration d'activité  
11756150075 effectuée auprès de la  
préfecture de la région Bourgogne

Entre les soussignés : 1. Le Directeur de l'école interne de l'Institut Agro Dijon, désigné ci-après, l'organisme de formation

2. Nom : ..... Prénom : .....  
(Le cocontractant est désigné, ci-après, l'apprenant(e).)

Adresse complète : .....  
.....

Est conclu un contrat de formation.

- Les informations nécessaires à l'établissement du présent contrat de formation sont fournies dans :
  - le Catalogue Formations à distance 2022-2023,
  - le dossier d'inscription.

## Article 1 : objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser, au bénéfice de l'apprenant, l'action de formation à distance précisée dans la fiche d'inscription remplie par ce dernier et dont l'intitulé est rappelé ici :

**Formation** (à renseigner par l'apprenant) .....

- Formation complète                       Modules généraux                       Modules professionnels  
 Tarif à l'épreuve                               Tarif épreuve langue                       Forfait prolongation de contrat

## Article 2 : nature et caractéristiques de l'action de formation

Les objectifs et le programme de l'action de formation figurent dans le **catalogue de formations à distance**.

## Article 3 : niveau de connaissances ou de diplôme(s) préalable(s) nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation demandée (formation diplômante, concours...) et obtenir les compétences auxquelles elle prépare, l'apprenant certifie avoir été informé, avant l'entrée en formation, par le **catalogue de formations à distance de l'organisme de formation**, ou tout autre moyen, du niveau de connaissances ou de diplôme(s) nécessaire à l'entrée en formation.

## Article 4 : organisation de l'action de formation

1. Les dates d'entrée et de sortie de formation sont déterminées par l'organisme de formation selon les cadres réglementaires en vigueur (réglementation des examens et des concours). Le présent contrat s'achèvera le 30 septembre de l'année d'examen et entraînera la clôture des dispositifs pédagogiques et l'accès aux ressources numériques.
2. Les conditions dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques, administratifs et techniques, sont détaillées dans le catalogue de formations à distance, la fiche d'information de la formation et dans la page de la formation sur le site internet.
3. Les travaux (devoirs, sessions, classes virtuelles, activités plateforme) à réaliser ont été présentés dans le catalogue de formations à distance ou dans les fiches d'information de la formation, ou sur le site internet, dans la page de la formation.
4. Le strict respect des travaux à réaliser est exigé pour obtenir un certificat d'assiduité ou une attestation de formation.

## Article 5 : dispositions financières

Dans le cadre du service public d'enseignement et de formation à distance, l'État prend en charge une partie du coût de la formation désignée ci-dessus. De ce fait, la participation de l'apprenant aux droits d'inscription ne couvre qu'une partie du coût total des prestations.

Coût de la formation* :	..... €
Surtaxe aérienne (hors métropole) :	..... €
<b>Total</b>	..... €

\* Le tarif est celui lié à votre statut à l'entrée en formation, il ne peut en aucun cas être modifiable.

- Modalités de paiement (cocher la modalité choisie)

30 % :                       par chèque                       par mandat international (virement)

et le solde en :    2  ou 5  mensualités successives, pour les **parcours inférieurs à 1 an**  
                          2  ou 8  mensualités successives, pour les **parcours s'étalant sur 2 années scolaires**  
                          par prélèvement automatique après autorisation du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED.

En totalité (à la demande de l'apprenant)

– par chèque, à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED,  
– ou par mandat international (virement), à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED  
TPCLERMONT FD - 10071 63000 00001003997 85  
**IBAN FR76 1007 1630 0000 0010 0399 785 / BIC TRPUFRP1**

- Si l'apprenant réside à l'étranger, il effectuera le versement par mandat international. Dans ce dernier cas, il joint la photo-copie du récépissé au présent contrat.
- L'inscription de l'apprenant et l'envoi des cours sont effectifs dès lors que :
  - le présent contrat de formation professionnelle est retourné signé,
  - le paiement des 30 % de la formation est joint,
  - le délai de rétractation est passé.

#### **Article 6 : délai de rétractation**

À compter de la date de signature du présent contrat, et conformément au décret N° 2014-1061 du 17 septembre 2014, vous avez le droit de vous rétracter du contrat de formation signé avec l'organisme de formation, sans donner de motif, dans un délai de quatorze jours. Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier à l'organisme de formation votre décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (demande par lettre recommandée avec accusé de réception). Un formulaire type peut vous être fourni par mail. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation, dans le respect du délai réglementaire, l'organisme de formation vous remboursera tous les paiements reçus de vous. La participation financière de 30 % est encaissée par nos services après ce délai de rétractation.

#### **Article 7 : rupture du contrat**

L'apprenant doit informer l'organisme de formation de sa volonté de radiation par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi.

1. Entre le quatorzième jour ouvrable révolu et la date d'expédition du colis de ressources pédagogiques, il se peut que l'apprenant doive abandonner sa formation. Il sera alors retenu des frais de dossier au moment de la radiation.
2. Dès que le colis a été expédié à l'apprenant et à compter du quinzième jour, celui-ci ne pourra rompre le contrat qu'en cas de force majeure dûment constaté (extérieur aux parties et imprévisible : joindre obligatoirement un justificatif) l'empêchant de suivre sa formation. Après étude de la recevabilité de la demande, l'organisme de formation statuera sur les conséquences financières pour les deux parties, en fonction des prestations dispensées : suivi de dossier, prestations pédagogiques, expédition(s). Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

#### **Article 8 : changement en cours de formation**

Tout changement doit être impérativement porté à la connaissance de la scolarité dans les plus brefs délais.

Les conditions de ce changement (réinscription ou poursuite dans le cadre du présent contrat) et la participation financière complémentaire éventuelle seront alors proposées.

1. L'apprenant peut être amené, pour diverses raisons, à demander :
  - un changement de cycle d'inscription (rattachement au cycle suivant) ;
  - un changement de rythme (formation en deux ans au lieu d'une formation en un an) ;
  - un redoublement ;
  - un rattachement à une autre formation.

Les conditions de ce changement (réinscription ou poursuite dans le cadre du présent contrat) et la participation financière complémentaire éventuelle lui seront alors proposées.

2. Modifications des dates et programmes des concours : l'organisme de formation décline toute responsabilité en ce qui concerne le calendrier, les modifications de programmes, l'ouverture ou non des concours et l'acceptation ou le rejet des inscriptions aux concours. Les candidats qui s'inscrivent à nos préparations ne pourront invoquer des modifications de programmes ou d'organisation des concours pour justifier une demande de remboursement.

#### **Article 9 : cas de différend**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Dijon sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à ..... le .....

Pour l'apprenant  
(nom et prénom du signataire)

Pour le Directeur de l'école interne de l'Institut Agro Dijon  
et par délégation, le Directeur de l'Enseignement à Distance

Signature

Signature et cachet



# Autorisation de prélèvement

Exemplaire à compléter et à transmettre à l'Institut Agro Dijon  
Direction de l'Enseignement à Distance

**Joindre obligatoirement un RIB et le mandat de prélèvement SEPA complété**

N° ICS : FR96ZZZ8679A3

**Vous avez choisi de régler votre formation selon les modalités de paiement suivantes :**  
**30% par chèque et le solde en 8 mensualités\* successives par prélèvement automatique**  
**ou 30% par chèque et le solde en 5 mensualités\* successives par prélèvement automatique**  
**ou 30% par chèque et le solde en 2 mensualités\* successives par prélèvement automatique**

\* Les échéances se font le 5 du mois jour ouvrable, excepté le mois de janvier : 2<sup>e</sup> quinzaine du mois, sous réserve de réception de l'autorisation de prélèvement avant le 20 du mois.

Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....  
Tél. fixe ..... Tél. portable .....  
Courriel ..... @ .....

## ÉCHÉANCIER DE VOS PRÉLÈVEMENTS MENSUELS

Somme globale à prélever\* = ..... € sur  2 mois consécutifs  
 5 mois consécutifs  
 8 mois consécutifs

\* = coût total de la formation (avec la surtaxe aérienne pour les personnes ne résidant pas en France) – 30%

Si ce mode de règlement vous convient et pour satisfaire aux règlements de la profession bancaire, nous vous invitons à renseigner, signer et renvoyer cet imprimé accompagné d'un RIB ou RIP.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront à votre charge ; en cas de non-paiement de la totalité de la somme, il sera procédé au recouvrement par voie d'huissier de justice entraînant des frais supplémentaires à votre charge.

Je soussigné(e) autorise<sup>(1)</sup> l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED 12 Rue Aimé RUDEL BP100 63370 LEMPDES
Trésor Public : TPCLERMONT FD - 10071 63000 00001003997 85

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'Institut Agro Dijon.

(1) Cette autorisation est valable jusqu'à résiliation de ma part.

Date ..... Signature du titulaire du compte à débiter



## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

**Type de contrat :**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'Institut Agro Dijon à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Régisseur de Recettes de l'Institut Agro - DirED. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

**FR96ZZZ8679A3**

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom : Adresse :  Code postal : Ville : Pays :	Titulaire du compte : Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED Adresse : 12 Rue Aimé RUDEL - BP100 Code postal : 63370 Ville : Lempdes Pays : France

### DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

**Type de paiement** : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

**Rappel :**

*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Régisseur de recette de l'Institut Agro - DirED. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'Institut Agro Dijon*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.